

**Non-participation des mandats CGT à la prochaine instance F3SCT
Alerte sur la dégradation des conditions de santé et de sécurité au travail .**

Madame la Présidente,

La CGT tient à vous alerter une nouvelle fois sur la situation inacceptable en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail des agents de notre Collectivité.

Alors que, sur le plan national, les agents publics subissent déjà des attaques répétées contre leurs droits à la santé, notamment à travers la réduction de l'indemnisation des arrêts maladie et la recherche d'économies sur les précaires, notre Collectivité semble malheureusement s'inscrire dans la même logique, fragilisant toujours davantage la prévention et le suivi des conditions de travail.

Nous constatons notamment :

- L'absence de médecine du travail.
- L'absence de réactualisation du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels), pourtant obligatoire et essentiel pour la prévention des risques depuis plus de dix ans. Le DUERP qui va être présenté ne peut pas être conforme à la réglementation en l'absence de médecin de travail, conseiller et assistants de prévention.
- Aucune prise en compte des risques psychologiques liés notamment à la surcharge de travail des agents dont certains évoquent même des risques de suicide.
- L'absence d'assistants de prévention et de tout suivi régulier des situations à risque dans les services.
- Des déménagements de services décidés sans concertation ni information des représentants du personnel, exposant les agents à des risques non évalués.
- Des registres de Danger Grave et Imminent (DGI) et de santé au travail non mis à jour, ni accessibles aux agents, dont beaucoup ignorent même l'existence ou le mode d'utilisation.
- Ralentissement des suivis des accidents de service, ni information transmise aux représentants du personnel, y compris en cas d'accidents graves.
- Un cahier vestimentaire obsolète (datant de 2019) non actualisé malgré l'évolution des besoins, certaines dotations ayant même été réduites sans passage en instance.
- Enfin, un pôle prévention sous-doté en moyens humains et financiers, rendant impossible toute politique sérieuse et proactive de prévention.

Nous rappelons que la santé et la sécurité au travail ne sauraient être une variable d'ajustement budgétaire. Elles constituent une obligation légale et morale pour tout employeur public

La CGT alerte donc sur des manquements graves de la collectivité en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Ces manquements mettent directement en danger la santé physique et mentale des agents, tout en exposant la collectivité à une responsabilité juridique majeure, pouvant relever du pénal en cas d'accident ou de manquement reconnu (conformément aux articles L.4121-1 et suivants du Code du travail et au décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité dans la fonction publique territoriale).

Face à ces faits d'une extrême gravité, la CGT a décidé de ne pas participer à la prochaine instance F3SCT, refusant de cautionner ce qui s'apparente à une instance dévoyée de son sens premier, aboutissant à la dégradation continue de la santé et de la sécurité de nos collègues.

Nous refusons d'être complices de cette inaction institutionnelle, qui constitue une mise en danger des agents de la collectivité face à des risques pourtant évitables.

La CGT revendique :

1. Le respect strict des obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail,
2. Des réponses précises et écrites aux alertes que nous avons formulées,
3. Le renforcement immédiat du pôle prévention, par des moyens humains et budgétaires suffisants,
4. La remise à jour et la diffusion de l'ensemble des registres obligatoires,
5. L'ouverture d'une concertation réelle sur les déménagements de services et l'aménagement des locaux,
6. Une communication transparente sur le suivi des accidents de services et les procédures.

Dans l'attente de réponses concrètes et d'un engagement ferme en faveur d'une véritable politique de prévention, Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations syndicales.

Les Mandatés CGT à la F3SCT